

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS  
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 8 avril 2024 à l'heure ordinaire des séances sont présents, M. Jason-Steeve Bernier, M. Sylvain Soucy et M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse

Sont absents :

M. Steeve Michaud, conseiller no 2, M. Mathieu Michaud conseiller no 1 et M. Jean-Rock Michaud, conseiller no 5

La directrice générale / greffière-trésorière par intérim, Mme Pascale Fortier est présente.

**OUVERTURE**

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous, après un moment de silence, ouvre la séance.

**LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution numéro : 24-04-08-124**

Il est proposé par M Donald Lavoie et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024**

**Résolution numéro : 24-04-08-125**

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

**CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE**

Lecture de la correspondance de mars

**DEMANDE DE SALLE – ÉCOLE LA SOURCE  
FIN D'ANNÉE**

**Résolution numéro : 24-04-08-126**

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs offre la salle ainsi que la conciergerie gratuitement à l'école La source pour son activité de fin d'année le 18 juin prochain. Le jeu gonflable sera aussi prêté pour l'activité.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SALLE-SOUPER-SPECTACLE. ACTIVITÉ DE  
FINANCEMENT**

**Résolution numéro : 24-04-08-127**

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs offre la salle ainsi que la conciergerie gratuitement aux loisirs des Hauts-Plateaux pour son activité de financement le 11 mai prochain.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE D'APPUI DES AVENTURIERS ÉQUINS**

**Résolution numéro : 24-04-08-128**

Il est proposé par M. Sylvain Soucy et résolu que la municipalité des Hauteurs appui la démarche du club Équin et que M. Mathieu Michaud fera le suivi avec eux.

Adopté à l'unanimité.

**LISTE DES COMPTES À PAYER  
LISTE DES DÉBOURSÉS**

**Résolution numéro : 24-04-08-129**

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la liste des comptes à payer par chèque soit acceptée au montant de 111 601.53\$.

Adopté à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Pascale Fortier, dg/gref.trés. intérim

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

La directrice générale/greffière-trésorière par intérim, Mme Pascale Fortier, fait mention au procès-verbal qu'elle dépose les états comparatifs des revenus et dépenses du dernier trimestre. Des questions et réponses seront discuté en table de travail.

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR CLICSÉQUR –  
ENTREPRISE**

- ATTENDU QUE** la Municipalité des Hauteurs est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;
- ATTENDU QUE** ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- ATTENDU QU'IL** est nécessaire de nommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité des Hauteurs afin d'utiliser les services électroniques;

**EN CONSÉQUENCE,**

**24-04-08-130** Sur la proposition de M. Jason-Steeve Bernier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** Pascale Fortier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité des Hauteurs, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'il soit autorisé à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉQUR – Entreprises*;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du *Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales* (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à *clicSÉQUR*.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION ET ATTESTATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION**  
**D'UNE MUNICIPALITÉ**

Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs pour le folio suivant : 400035.

**Résolution 24-04-08-131**

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter les modifications concernant l'administration de la municipalité des Hauteurs pour ce qui suit :

La mairesse Mme Gitane Michaud,

**ET**

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Pascale Fortier ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Sarah Bérubé;

**SOIENT** les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité ;

émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;

signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;

demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

Les pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu qu'il doit obligatoirement avoir une signature de la mairesse ainsi qu'une signature de la directrice générale/greffière-trésorière ou de la directrice générale adjointe.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée, précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Tout autre signataire au compte, autre que ceux mentionnés précédemment, doivent être retirés.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Adopté à l'unanimité.

## **GESTION DU COMPTE ACCÈS D AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

### **Résolution numéro : 24-04-08-132**

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà adhéré au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux services et sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires - Dossier entreprise » offerts par la Caisse « NEIGETTE ET MITIS OUEST».

**QUE** sous réserve de l'application de l'option « attribution des droits de signature » si la municipalité a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent, nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

**QUE** Pascale Fortier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim; soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

**QUE** Pascale Fortier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim; soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau service et sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de la municipalité, et à en accepter les conditions d'utilisation:

**QUE** l'administratrice principale mentionnée ci-dessus, soit autorisé, au nom de la municipalité à apporter toute modification à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires;

**QUE** cette résolution demeure en vigueur et lie la municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution ou décision qui aura été remise à la caisse principale.

Adopté à l'unanimité

### **CONTRAT ANNUEL** **TOILES BSL**

### **Résolution numéro : 24-04-08-133**

Il est proposé par M. Sylvain Soucy et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Sarah Bérubé, directrice générale adjointe à signer le renouvellement de l'offre de service pour notre abri au CLSC. Ce contrat annuel se paie en deux versements soit en avril et en octobre. Le montant annuel est de 1 086.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

### **BALAI DE RUE**

### **Résolution numéro : 24-04-08-134**

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs fera passer le balai de rue par Les Aménagements Lamontagne, pour une durée de plus ou moins 5 heures au coût de 170 \$ / heure plus une surcharge

de carburant, si le carburant subirait une augmentation de prix durant le passage du balai de rue. L'École la Source sera refacturé pour son utilisation.

Adopté à l'unanimité.

### **COLLOQUE INCENDIE 2024**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-135**

Il est proposé par M. Sylvain Soucy et résolu que la municipalité des Hauteurs procède à l'inscription de M. Benoit Corbin et M. Denis Dupont pour le colloque incendie par l'association des pompiers de l'Est-du-Québec qui aura lieu le 27 avril prochain au coût de 135\$ par personne.

Adopté à l'unanimité.

### **GRILLE PLUVIALE**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-136**

Il est proposé par M. Sylvain Soucy et résolu que la municipalité des Hauteurs procède à l'achat d'une grille pluviale faite sur mesure par Usinage Lambert au montant de 400\$ +txs

Adopté à l'unanimité.

### **OCTROI DE CONTRAT – Fourniture d'un camion dix (10) 2024 avec équipements de déneigement (2023-01)**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-137**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Les Hauteurs a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion dix (10) 2024 avec équipements de déneigement;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 janvier 2024

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (excluant les taxes)
1- Centre du camion J.L. Inc.	439 000 \$
2- Centre routier 1994 Inc.	483 000 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale / greffière-trésorière par intérim adjointe ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par Donald Lavoie et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Centre du camion J.L. Inc. et ce, conformément à leur soumission datée du 28 décembre 2023, au montant de quatre cent trente-neuf mille dollars (439 000 \$), excluant les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement, règlement 266-2024

Adopté à l'unanimité.

### **CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-JOLI-MITIS**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-138**

Il est proposé par M. Jason Steeve Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs n'adhère pas pour cette année à la chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis.

Adopté à l'unanimité.

### **MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE- FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-139**

Il est proposé par Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Gitane Michaud et Mme Pascale Fortier DGI à signer l'offre de fourniture d'un système de traitement de l'eau potable tel que la recommandation faite par TetraTech QI inc. Selon le plus bas conforme.

Adopté à l'unanimité.

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-140**

Il est proposé par M. Jason Steeve Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs nomme M. Donald Lavoie à titre de maire suppléant. M. Lavoie accepte la fonction.

Adopté à l'unanimité.

### **CESSATION D'EMPLOI CLERMONT PLANTE**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-141**

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs fera la cessation d'emploi le 1<sup>er</sup> avril de M. Clermont Plante comme conducteur/manœuvre pour la saison hivernale 2023-2024. Cependant si la température l'exige nous ferons appel à M. Plante et il sera payés à l'heure.

Adopté à l'unanimité.

### **SOUPER DES BÉNÉVOLES**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-142**

Il est proposé par M. Sylvain Soucy et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise un souper des bénévoles au Saisonnier. Le prêt du local est offert gratuitement et Mme Heppell s'engage à faire le ménage après la soirée.

Adopté à l'unanimité.

### **OUVERTURE AU PUBLIC DU BUREAU MUNICIPAL POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE**

#### **Résolution numéro : 24-04-08-143**

Il est proposé par M. Sylvain Soucy et résolu que la municipalité procède au changement de journée d'ouverture du bureau municipal pour une période indéterminée. Les dates seront confirmées selon le congé de maladie de Mme Bérubé. Les journées d'ouverture seront les lundi, mardi et mercredi aux heures normales. Les citoyens en seront informés en temps et lieux.

Adopté à l'unanimité.

## ACHAT D'UNE BALAYEUSE POUR TAPIS

### **Résolution numéro : 24-04-08-144**

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité autorise Mme Manon Lavoie concierge, à acheter une balayeuse au montant de 114\$ afin d'entretenir les tapis de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DU PUBLIC

### **Résolution numéro : 24-04-08-145**

FÊTE DU 11 MAI; S'assurer qu'une scène sera aménagée pour 4 musiciens.

TAXES; Questionnement sur le taux de taxes qui a été baissé de seulement 0,07\$ ainsi que l'augmentation des valeurs des propriétés. Nous avons eu le dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour les trois prochaines années ce qui fait en sorte que la mise à jour des évaluations foncières a été fait. Le marché immobilier a explosé dans les dernières années qui fait en sorte que la valeur des maisons a augmenté. Le budget de l'année 2024 reflète les changements et a été équilibré en conséquence.

ST-JEAN BAPTISTE; Ajouter une journée familiale au Lac-des-Joncs le 24 juin prochain. L'activité va regrouper les 3 municipalités; St-Gabriel, St-Charles et les Hauteurs.

SERVICE DE GARDE; avoir des règlements clairs sur son fonctionnement comme les congés et le minimum d'enfant etc.

## DATES PROCHAINES RENCONTRES

Séance de Travail : LUNDI 6 MAI 2024.

Séance ordinaire : LUNDI 13 MAI 2024.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### **Résolution numéro : 24-04-08-146**

À 20 h 35 sur proposition de M. Donald Lavoie, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

---

Mme Gitane Michaud,  
mairesse

---

Mme Pascale Fortier  
Directrice générale/greffière-  
trésorière par intérim